

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 1/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 07/2020
Méthane - CO₂ – Azote – Éthane - Propane		MTGxxx

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Mélange Méthane - CO ₂ – Azote – Éthane - Propane
Description chimique	Méthane - CO ₂ – Azote – Éthane - Propane
N° CAS	-
N° CE	-
N° Index	-
N° d'enregistrement	-
Formule chimique	CH ₄ – CO ₂ – N ₂ – C ₂ H ₆ – C ₃ H ₈

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	Industrielle et professionnelle Gaz de test ou d'étalonnage Réaction chimique/synthèse Utilisation en laboratoire Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
Utilisations déconseillées	Utilisation grand public déconseillée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
Téléphone	+41 (0) 26 676 94 94
Adresse e-mail	info@multigas.ch

1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51
+41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Gaz inflammables, Catégorie 1	H220
Gaz sous pression : Gaz comprimé	H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

Méthane - CO₂ – Azote – Éthane - Propane
MTGxxx
2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger


GHS02

GHS04

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H220

Gaz extrêmement inflammable

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P377

Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger

P381

En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition

P410+P403

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

2.3. Autres dangers

Aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Méthane	(N° CAS) 74-82-8 (N° CE) 200-812-7 (N° index) 601-001-00-4 (N° d'enregistrement) 01-2119474442-39	>91.09%	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280
Dioxyde de carbone	(N° CAS) 124-38-9 (N° CE) 204-696-9 (N° index) - (N° d'enregistrement) --	5%	Press. Gas (Liq.) ;H280
Azote	(N° CAS) 7727-37-9 (N° CE) 231-783-9 (N° index) - (N° d'enregistrement) --	2.5%	Press. Gas (Comp.) ;H280

Méthane - CO₂ – Azote – Éthane - Propane
MTGxxx

Éthane	(N° CAS) 74-84-0 (N° CE) 200-814-8 (N° index) 601-002-00-X (N° d'enregistrement) 01-2119486765-21	1%	Flam. gas 1 ;H220 Press. Gas (Liq.) ;H280
Oxygène	(N° CAS) 7782-44-7 (N° CE) 231-956-9 (N° index) 008-001-00-8 (N° d'enregistrement) --	0.2%	Ox. Gas 1 ;H270 Press. Gas (Comp.) ;H280
Propane	(N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° Index) 601-003-00-5 (N° d'enregistrement) 01-2119486944-21	0.2%	Flam. gas 1 ;H220 Press. Gas (Liq.) ;H280
Tétrahydrothiophène	(N° CAS) 110-01-0 (N° CE) 203-728-9 (N° index) - (N° d'enregistrement) --	4 ppm (0.0004%)	Flam. Liq. 2 ;H225 Acute Tox. Inha 4 ;H332 Acute Tox. Derm 4 ;H312 Acute Tox. Oral 4 ;H302 Eye Irrit. 2 ;H319 Skin Irrit. 2 ;H315 Aquatic Chronic 3 ;H412
Sulfure d'hydrogène	(N° CAS) 7783-06-4 (N° CE) 231-977-3 (N° Index) 016-001-00-4 (N° d'enregistrement) 01-2119445737-29	4 ppm (0.0004%)	Flam. gas 1 ;H220 Press. Gas (Liq.) ;H280 Acute Tox. Inha 2 ;H330 Aquatic Acute 1 ;H400 STOT SE 3 ;H335
Sulfure de carbonyle	(N° CAS) 463-58-1 (N° CE) 207-340-0 (N° index) -- (N° d'enregistrement) --	4 ppm (0.0004%)	Flam. gas 1 ;H220 Acute Tox. Inha 3 ;H331 Press. Gas (Liq.) ;H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

3.2. Mélanges

Non déterminé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de donnée de sécurité au médecin traitant
En cas d'inhalation	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle
En cas de contact avec la peau	Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit
En cas de contact avec les yeux	Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 4/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 07/2020
Méthane - CO₂ – Azote – Éthane - Propane		MTGxxx

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Se reporter à la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques

En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former

L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: oxydes de carbone

5.3. Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz

Assurer une ventilation adéquate

Attention au gaz qui s'accumule en formant des concentrations explosives

Évacuer le personnel vers un endroit sûr

Équipements de protection individuels, voir section 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone

Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre)

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 5/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 07/2020
Méthane - CO₂ – Azote – Éthane - Propane		MTGxxx

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer le gaz
Assurer une ventilation adéquate
Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques)
Pour les précautions, voir la section 2.2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré
Contenu sous pression

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Méthane	74-82-8	VME	10'000 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			6'700 mg/m ³	
		VLE	-	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			-	
Dioxyde de carbone	124-38-9	VME	5'000 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			10'000 mg/m ³	
		VLE	-	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			-	
Azote	7727-37-9	VME	-	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			-	
		VLE	-	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			-	

Méthane - CO₂ – Azote – Éthane - Propane
MTGxxx

Éthane	74-84-0	VME	10'000 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			12'500 mg/m ³	
		VLE	-	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			-	
Oxygène	7782-44-7	VME	-	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			-	
		VLE	-	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			-	
Propane	74-98-6	VME	1'000 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			1'800 mg/m ³	
		VLE	4'000 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			7'200 mg/m ³	
Tétrahydrothiophène	110-01-0	VME	50 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			180 mg/m ³	
		VLE	50 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			180 mg/m ³	
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	VME	5 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			7.1 mg/m ³	
		VLE	10 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			14 mg/m ³	
Sulfure de carbonyle	463-58-1	VME	-	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			-	
		VLE	-	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			-	

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble
Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz / vapeurs inflammables sont susceptibles d'être relâchés

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales ou étanches lors du transfert ou lors de la déconnexion des lignes de transfert. Norme EN 166

Méthane - CO₂ – Azote – Éthane - Propane
MTGxxx
Protection de la peau

Manipuler avec des gants.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Contact total

Matériel: Caoutchouc fluoré

épaisseur minimum: 0,7 mm

délai de rupture: 480 min

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0,4 mm

délai de rupture: 60 min

Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence

Protection respiratoire

 Appareil respiratoire autonome (ARA) ou un masque à air à pression positive doivent être utilisés dans des atmosphères sous oxygénées Norme EN 137
 - Dispositif autonome à air comprimé et masque complet du visage

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect

<ul style="list-style-type: none"> • État physique à 20°C / 101.3kPa • Couleur 	<p>Gaz comprimés</p> <p>Incolore</p>
Odeur	Donnée non disponible
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	Donnée non disponible
Point de fusion / Point de congélation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	Donnée non disponible
Vitesse d'évaporation	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Extrêmement inflammable
Limites d'explosivité	Donnée non disponible
Pression de vapeur [20°C]	Donnée non disponible
Pression de vapeur [50°C]	Donnée non disponible
Densité de vapeur	Donnée non disponible
Densité relative, liquide (eau=1)	Donnée non disponible
Densité relative, gaz (air=1)	0.6

Méthane - CO₂ – Azote – Éthane - Propane
MTGxxx

Hydrosolubilité	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2. Autres informations

Masse molaire	17.93 g/mol
Température critique [°C]	Donnée non disponible
Densité relative gaz	0.6

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut former un mélange explosif avec l'air
Peut réagir violemment avec les oxydants

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts
Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

Méthane - CO₂ – Azote – Éthane - Propane
MTGxxx
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Pas d'effet toxicologique attendu avec ce produit si les valeurs limites d'exposition ne sont pas dépassées
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	En cas de contact direct avec les yeux, consulter un médecin
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Donnée non disponible
Mutagénicité des cellules	Donnée non disponible
Cancérogénicité	Donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Donnée non disponible
Danger par inhalation	L'inhalation peut avoir un effet sur le système nerveux central. Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être prévenue de l'asphyxie. L'asphyxie peut causer la perte connaissance sans avertissement et elle peut être si rapide que la victime sera incapable de se protéger

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Évaluation Les critères de classification ne sont pas réunis

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible. L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 10/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 07/2020
Méthane - CO₂ – Azote – Éthane - Propane		MTGxxx

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine
Emballages contaminés	Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine
Code OMoD	16 05 04 Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1954	1954	1954

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
Gaz comprimé inflammable, N.S.A., (Méthane, Sulfure d'Hydrogène)	COMPRESSED GAS, FLAMMABLE, N.O.S., (Methane, Hydrogen sulphide)	COMPRESSED GAS, FLAMMABLE, N.O.S., (Methane, Hydrogen sulphide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquetage



ADR/RID
IMDG
IATA

2.1 : Gaz inflammables

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 11/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 07/2020
Méthane - CO₂ – Azote – Éthane - Propane		MTGxxx

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID		Non déterminé
IMDG		
IATA		

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID	Non
IMDG	Non
ICAO-TI / IATA-DGR	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (CSA) a été faite pour ce produit

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement	Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830
Abréviations et acronymes	<p>ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route</p> <p>CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)</p> <p>CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.</p> <p>CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique</p> <p>EIGA : European Industrial Gases Association</p> <p>EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées</p> <p>EPI : Equipements de protection individuelle</p>

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page : 12/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 07/2020
Méthane - CO₂ – Azote – Éthane - Propane		MTGxxx

EN :	European Norm -Norme Européenne
ETA :	Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA :	International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien
IMDG Code :	International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses
LC50 :	Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
PBT :	Persistent, Bioaccumulable et Toxique.
REACH :	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.
RID :	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RMM :	Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
STOT-SE :	Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.
UN :	United Nations - Nations Unies
vPvB :	very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable.

Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

Mentions de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P377	Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger
P381	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs
Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide